

Politique de dénomination toponymique

Ville de Boisbriand



Février 2020
(dernière mise à jour : 2023-08-22)

Table des matières

Contexte historique	3
Objectifs	7
Rôle de la toponymie.....	8
Mandats du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie	9
Procédure de dénomination toponymique	10
ANNEXE 1 – Critères de choix des noms de lieux	13
ANNEXE 2 – Liens web à consulter	15

Contexte historique

Histoire de Boisbriand

En 1683, Louis XIV, roi de France, remet un vaste territoire situé au nord de la rivière des Mille Îles au capitaine Michel-Sidrac Dugué de Boisbriand, du régiment de Carignan-Salières. Le sieur de Boisbriand meurt en 1688 sans avoir développé son fief. La seigneurie revient à la Couronne en 1714 et est concédée l'année suivante aux filles du sieur de Boisbriand. Ce sont les descendants de ce dernier qui développeront la seigneurie.

Marie-Thérèse Dugué de Boisbriand (1671-1744), fille de Michel-Sidrac, s'occupe activement de la colonisation du territoire. Contrairement à ce que l'on croyait jusqu'à tout récemment, la première concession a été octroyée le 18 mars 1729 à Joseph Phillion (la graphie Filion est aussi utilisée dans l'acte notarié).

C'est le père de Joseph, Antoine, qui l'accepte en son nom. Le nom de Joseph Filion apparaît dans le greffe du notaire C.F. Coron comme « habitant des Mille-Îles ». En décembre 1729, d'autres concessions sont enregistrées par le notaire Jean-Baptiste Adhémar, dit Saint-Martin, dont une le 11 décembre portant le numéro 3058, consentie à Pierre Masson.

Le 27 avril 1740, trois terres voisines le long de la rivière des Mille Îles sont concédées aux frères Charbonneau, Joseph, François et Jean. Ces derniers sont considérés comme les premiers à s'établir dans la seigneurie.

Marie-Thérèse Dugué de Boisbriand confirme légalement en 1738 l'attribution d'une terre de 12 par 40 arpents à sa fille Suzanne Piot de Langloiserie et à son mari Jean-Baptiste Céloron de Blainville. Cette terre, qui deviendra le domaine seigneurial, avait été octroyée sous seing privé en 1735. Suzanne et Jean-Baptiste assument la gestion de la seigneurie à partir de 1743. Ils lui donnent le nom de Seigneurie de Blainville.

En 1750, Suzanne et Jean-Baptiste construisent le premier manoir seigneurial sur la Grande-Côte, à l'endroit où le chemin est traversé aujourd'hui par l'autoroute des Laurentides.

Leur fille, Marie A. Thérèse de Blainville, arrière-petite-fille du sieur de Boisbriand, donne une impulsion majeure au développement de la seigneurie à partir de 1768. Elle s'installe dans le manoir construit par ses parents en 1770 et fait construire le moulin banal en 1780 près de l'île de Mai. Un moulin à eau érigé en 1769 sur la rivière Cachée est déplacé sur la presqu'île de Calais-Dubois en 1793.

Marie A. Thérèse de Blainville mène pendant 15 ans des combats épiques avec les autorités cléricales pour que l'église de son territoire soit bâtie en bordure de la rivière des Mille Îles.

L'implantation d'une première paroisse en 1789 concrétise les efforts de colonisation et contribue à l'accélération du peuplement de la région. La construction d'une église, plus au nord (site actuel de l'église de Sainte-Thérèse), permet de créer un nouveau pôle d'attraction. Une quinzaine d'années plus tard, on assiste à la construction des premières routes publiques, dont le boulevard Labelle, qui s'appelle à l'époque La Grande Ligne.

Ce n'est qu'en 1845 qu'est mis en place un nouveau système d'administration selon lequel les administrateurs (maire et échevins) sont élus par les propriétaires fonciers.

Le régime seigneurial prend fin en 1854.

La municipalité de Sainte-Thérèse-Ouest est fondée le 1^{er} janvier 1946. Il s'agit d'un détachement de la grande paroisse de Sainte-Thérèse qui compte les territoires actuels de Saint-Augustin, Sainte-Thérèse, Saint-Janvier, Sainte-Monique, Rosemère, Bois-des-Filion, Lorraine et Blainville.

Le 15 juillet 1970, alors que la population de Sainte-Thérèse-Ouest compte 5 600 âmes, le lieutenant-gouverneur du Québec décerne à la municipalité, par lettres patentes, le statut de ville régi par la Loi sur les cités et villes. Le conseil de la nouvelle ville, qui ne comporte qu'un seul quartier, est composé du maire et de six échevins.

Il est important de souligner qu'en 1969, la municipalité de Sainte-Thérèse-Ouest a été tenue de se défaire d'une partie importante de son territoire au moment où le gouvernement fédéral expropriait les résidents d'un vaste territoire en vue de construire le futur aéroport international de Montréal – Mirabel . C'est ainsi qu'une partie de la Côte Nord et tout le territoire situé au nord de ce chemin, incluant la montée Sainte-Marianne, ont été inclus dans le territoire de Mirabel, la nouvelle municipalité ainsi formée.

Adoption du nom Boisbriand

Le 16 mars 1974, le nom de la ville, alors Sainte-Thérèse-Ouest, change pour Boisbriand par proclamation signée par le lieutenant-gouverneur du Québec.

Ce changement de nom conclut un débat amorcé en 1969 entre les tenants de la thèse conservatrice et les citoyens qui désiraient apporter une désignation plus originale et exclusive à leur ville qui s'était, au fil des ans, développée au sein de la ville de Sainte-Thérèse.

Boisbriand aujourd'hui

La période agricole

À l'origine, comme tout le Québec, Boisbriand est un territoire agricole. Les terres attribuées s'étendent du sud au nord, à partir de la rivière des Mille Îles. Les pôles de développement s'articulent autour des grands axes est et ouest : les chemins de la Grande-Côte, de la Rivière-Cachée, de la Côte Sud et de la Côte Nord.

Les premiers colons qui s'installent sur le territoire de Boisbriand reçoivent leurs terres de Marie-Thérèse Dugué de Boisbriand.

Selon le recensement de 1790, 41 personnes résident dans la zone de la Côte Nord, 35 dans celle de la Côte Sud, 18 dans celle de la Côte-Cachée et 33 dans celle de la Grande-Côte. Boisbriand compte donc 127 habitants. C'est le secteur le plus développé de la seigneurie.

En 1831, l'agriculture occupe 245 propriétaires de fermes. Celles-ci emploient 124 personnes et sont réparties sur les chemins de la Grande-Côte, de la Côte-Cachée, de la Côte Sud, de la Côte Nord, de la Côte-Saint-Louis et Sainte-Henriette. En 1947, le chemin de la Grande-Côte et son environnement immédiat comptent environ 175 familles, majoritairement rurales.¹

En 2019, près de la moitié du territoire de Boisbriand est agricole. Sept fermes sont toujours en exploitation : deux sur le chemin de la Grande-Côte, quatre sur le chemin de la Côte Sud et une sur le chemin de la Rivière-Cachée.²

La période de villégiature

À partir du milieu des années 1920, des lieux de villégiature se développent le long de la rivière des Mille Îles. Les rives du cours d'eau sont progressivement aménagées pour la baignade et les sports nautiques, et de nombreux citadins y établissent leur résidence d'été. Cette période ludique s'étendra sur près de 40 ans.

En 1923, l'île de Mai est subdivisée en lots de manière à construire le plus de chalets possible. Les premiers villégiateurs s'y installent chaque année entre le 24 juin et la fête du Travail (premier lundi de septembre). L'île Morris devient à son tour un lieu de villégiature au début des années 1930, puis sur la terrasse de Sainte-Thérèse-Ouest (en bordure de la rivière, au bout de la rue Principale), les terrasses Guindon, Filion et Robert, de même que dans le secteur du carré Dubois, situé à l'est de l'autoroute des Laurentides.

La période de villégiature à Boisbriand connaît son apogée entre 1945 et 1955. Après cette date, un recul s'amorce.³ Les îles de Mai et Morris accueillent pour leur part les vacanciers jusque dans les années 1960.

¹ Gérard Lajeunesse.

² Unions des producteurs agricoles, région Outaouais-Laurentides.

³ Serge Laurin, *Histoire des Laurentides*, 1989, p. 574.

L'urbanisation

Au début des années 1960, les chalets sont progressivement transformés en résidences principales. La baignade dans la rivière des Mille Îles cesse et la banlieue de Montréal se développe. Boisbriand voit sa population passer progressivement de 5600 en 1970 à plus de 27 000 en 2018. L'ouverture de l'autoroute des Laurentides en 1959 et la création en 1967 du cégep, qui rend l'éducation plus accessible dans la région immédiate, favorisent cette transformation sur la Rive-Nord. Dans le cas précis de Boisbriand, l'arrivée de l'usine General Motors (GM) en 1965 a sans doute attiré de nouveaux résidents dans le secteur.

L'industrialisation

À Boisbriand, l'industrialisation commence à la ferme, plusieurs années avant la période d'urbanisation. En effet, en 1920, Amédée Dion et son frère Bruno fondent une usine de fabrication de moissonneuses-batteuses sur leur ferme de la Côte Sud. Il s'agit à l'époque de la seule entreprise de machinerie agricole au Québec.

L'implantation de l'usine de montage de véhicules automobiles de GM en 1965 marque le début de l'ère industrielle à Boisbriand. En 37 ans, l'usine aura produit plus de 4 millions de véhicules de 18 modèles différents et l'entreprise aura employé jusqu'à 4200 travailleurs en période de pointe. Au moment de la fermeture en 2002, elle compte 1200 employés. GM aura été un moteur important de développement pour beaucoup d'entreprises de la région.

En 2008, le Faubourg Boisbriand est construit sur le terrain de la GM. Avec ses commerces, son secteur industriel et ses complexes d'habitation, il témoigne de la vivacité qui règne aujourd'hui sur l'ensemble du territoire de la ville.

En stimulant l'emploi local et le partage fiscal, les industries et les commerces établis à Boisbriand ont contribué à atteindre un équilibre financier qui, jumelé à une offre d'habitation généreuse et diversifiée, encourage les citoyens à demeurer dans la municipalité.

Objectifs

- **Mettre en valeur l'histoire, la culture et le patrimoine** de la ville par la dénomination de ses rues, de ses routes, de ses chemins, de ses bâtiments et de ses lieux;
- **Formaliser une démarche** claire et respectueuse où les citoyens jouent un rôle actif dans l'attribution des odonymes;
- **Établir une liste officielle des lieux** nommés et officialiser légalement leur dénomination auprès de la Commission de toponymie du Québec et des autres services d'urgence et gouvernementaux;
- **Établir une banque de noms** pouvant servir à des fins municipales.

Rôle de la toponymie

Le premier rôle de la toponymie est de permettre le repérage géographique rapide et sécuritaire d'un lieu donné. C'est pourquoi l'attribution de noms aux lieux est encadré par des règles bien établies.

Le second rôle de la toponymie est d'exprimer par des noms certains aspects de notre culture. À ce titre, la toponymie fait partie du patrimoine collectif. Le toponyme traduit une reconnaissance publique d'une cause, de la mémoire d'un personnage ou d'un événement. Ainsi, le toponyme anime le lieu et cristallise le sentiment d'appartenance à la collectivité.

Mandats du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie

Formuler des avis toponymiques

- **Obtenir** tous les renseignements pertinents permettant une analyse et une décision éclairées;
- **Analyser**, à la lumière des informations recueillies, toutes les demandes toponymiques qui lui sont soumises;
- **Formuler** des avis toponymiques au conseil municipal lorsque requis. Le Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie a un pouvoir de recommandation en ce qui a trait à l'attribution de noms;
- **Recommander** au conseil municipal le nom de tous les nouveaux sites publics construits par la Ville, incluant rues, parcs, bâtiments, etc.

Coordonner la gestion et la bonification de la banque de noms disponibles

- **Verser** les appellations retenues dans la banque de noms disponibles et refuser les noms qui ne sont pas admissibles;
- **Coordonner** les actions, recherches et ressources nécessaires à la bonification de la banque;
- **Suggérer** des toponymes et/ou des thématiques lors de développement de nouvelles zones, lorsque requis;
- **Consulter** la population, sur recommandation, afin d'obtenir des suggestions de toponymes et de connaître les préférences des citoyens.

Assurer le bon fonctionnement du Comité

- **Tenir à jour** toute la documentation justifiant les décisions du Comité.

Procédure de dénomination toponymique

Dépôt d'une requête

- Toute personne qui dépose au Comité consultatif d'urbanisme et toponymie une requête de dénomination doit remplir le formulaire de proposition toponymique (accessible en ligne ou à l'hôtel de ville). Le requérant a la responsabilité de procurer aux membres du Comité toute l'information relative au nom proposé et qui est nécessaire à l'analyse de sa demande.
- Le Comité se réserve le droit de refuser ou de traiter toute demande pour laquelle un formulaire n'a pas été rempli ou dont le formulaire ne fournit pas suffisamment de renseignements.
- Après le dépôt d'une requête, un accusé de réception est envoyé au requérant pour l'informer que sa demande sera traitée dans les meilleurs délais lors de la prochaine rencontre du Comité.

Préparation du dossier

- Un dossier est ouvert par le Comité pour chaque demande soumise.
- Le Comité compile le plus de renseignements possible à propos du nom proposé. Ces renseignements serviront à l'analyse de la proposition.

Analyse de la requête

- L'analyse de la proposition toponymique est effectuée par les membres du Comité . À la suite de l'exercice, un rapport d'analyse est rédigé, puis versé au dossier de la demande.
- Cette étape du processus de dénomination a pour but d'évaluer la valeur toponymique du nom proposé et d'en déterminer la validité en fonction de critères précis.

Critères d'analyse

Dans son analyse, le Comité accorde une attention particulière aux critères suivants :

- **Conformité aux critères de choix de la Ville de Boisbriand (voir Annexe 1 – Extrait du *Guide toponymique municipal* de la Commission de toponymie du Québec)**

Le nom proposé est conforme aux critères de choix élaborés par la Ville selon les normes de la Commission de toponymie du Québec. En cas de conflit entre les critères de la Ville et ceux de la Commission, les critères de la Commission ont préséance.

- **Ancienneté du nom**

Le nom proposé a un caractère historique ou patrimonial; il fait notamment référence à une personne ou à un événement de notre histoire.

- **Caractère logique de la désignation**

Il existe un lien pertinent entre le nom proposé et le lieu à nommer dans le respect des thématiques existantes, s'il y a lieu. Dans les cas de prolongement de voies de communication, les nouveaux tronçons devront porter le nom des tronçons existants.

- **Désignation commémorative**

Le nom proposé est susceptible de renforcer le sentiment d'appartenance à la ville. Il met en valeur l'identité boisbriannaise, les lieux d'appartenance, la diversité culturelle de la population ainsi que le caractère francophone de la ville.

- **Doublon et homonyme**

Le nom proposé n'est ni un doublon ni un homonyme d'un lieu existant; aucune redondance ni aucun risque de confusion ne seront ainsi engendrés par celui-ci.

Présentation de la recommandation au conseil municipal

Après avoir terminé son analyse, le Comité recommande son choix au conseil municipal. Par la suite, le conseil peut, de par son pouvoir :

- **Accepter** la recommandation du Comité. Dans ce cas, une résolution est adoptée et le Service d'urbanisme officialise le nom auprès de la Commission de toponymie du Québec;
- **Refuser** la recommandation du Comité. Dans ce cas, le secrétaire du Comité en informe les personnes concernées et les membres du Comité;
- **Décider de tenir des consultations publiques** s'il le juge nécessaire.

ANNEXE 1 – Critères de choix des noms de lieux⁴

Unicité du nom de lieu

Tout lieu ou toute entité géographique se voit attribuer un seul nom officiel. De la même façon, la Commission de toponymie du Québec officialise un seul nom pour une voie de communication ou pour chacun des tronçons de celle-ci afin d'éviter qu'une voie sans interruption soit composée de plusieurs tronçons ayant chacun leur propre nom. On laisse ça tel quel.

Usage

Les toponymes dont l'usage est déjà établi doivent avoir priorité s'ils satisfont à tous les critères. Dans les cas d'usages parallèles et également répandus, on accorde la préférence aux noms qui répondent le mieux aux autres critères.

Langue de l'élément générique

L'élément générique est en français.

Exemple : chemin des Érables

Langue de l'élément spécifique

Les noms communs qui entrent dans la composition de nouveaux toponymes sont en français.

Exemple : chemin des Érables

Il est possible de conserver dans leur langue d'origine les mots d'une autre langue que le français qu'un usage local a consacrés, en particulier si leur utilisation présente un intérêt certain en raison de leur valeur culturelle ou historique.

Exemple : chemin Maple

Les noms propres qui entrent dans la composition des toponymes (noms de famille, noms de lieux, etc.) ne sont pas visés par cette règle et sont écrits dans leur forme originale.

Exemple : chemin Queen-Mary

⁴ *Guide toponymique municipal – Les noms de lieux : une responsabilité partagée*, 2015.

ANNEXE 1 – Suite des critères de choix des noms de lieux⁵

Présence et unicité du générique

Le nom d'une voie de communication, d'un parc public, d'un édifice ou d'une autre construction comporte toujours un générique. Il ne peut cependant inclure plus d'un terme exerçant la fonction de générique.

Utilisation de génériques conformes

Les nouveaux noms de voies de communication doivent présenter des génériques conformes aux avis terminologiques. Ces génériques sont répertoriés sur le site web de la Commission de toponymie du Québec dans la section Normes et procédures – Terminologie géographique.

Utilisation d'un nom déjà officiel

Lorsqu'on utilise un toponyme officiel ou l'élément spécifique d'un toponyme officiel pour composer un autre toponyme, on en respecte la forme, moyennant l'ajout de majuscules et de traits d'union en fonction des règles d'écriture toponymiques.

Par exemple, le nom officiel **Lac du Clocher** est repris de façon intégrale dans le nom **chemin du Lac-du-Clocher**.

⁵ *Guide toponymique municipal – Les noms de lieux : une responsabilité partagée*, 2015.

ANNEXE 2 – Liens web à consulter

- Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles : <http://shgmi.ca/>
- Commission de toponymie du Québec : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/accueil.aspx>
- Dictionnaire biographique du Canada : <http://www.biographi.ca/fr/>
- Le grand dictionnaire terminologique : <http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/>
- Le Québec géographique : <http://www.quebecgeographique.gouv.qc.ca/>



FORMULAIRE DE PROPOSITION DE TOPONYME

Nous vous invitons à inclure tout renseignement, note biographique, photographies, articles de journaux ou autre document permettant au comité d'analyser votre proposition.

Toponyme proposé

Attribution proposée Rue Édifice Parc Autre - Précisez

Localisation proposée (facultatif) _____

Si le toponyme proposé n'est pas le nom d'une personne, indiquez-en le motif ou l'intérêt:

Informations complémentaires (facultatives) pour rédaction de notes biographiques sur la personne dont le nom est proposé:

Date et lieu de sa naissance: _____

Date et lieu de son décès: _____

Lieu de dernier repos: _____

Lieu de résidence passé: _____

Origine (de la personne et de sa famille): _____

OCCUPATION, CARRIÈRE, BÉNÉVOLAT ET/OU ÉTUDES (informations complémentaires facultatives)

Occupation professionnelle	Dates	Description
Carrière politique	Dates	Description
Bénévolat	Dates	Description
Études	Dates	Description
Autres	Dates	Description

Façon dont cette personne s'est distinguée: _____

Lien avec le lieu à nommer: _____

Renseignements complémentaires: _____

SA FAMILLE (informations complémentaires facultatives)

PÈRE	Nom: _____ Prénom: _____
	Occupation: _____
	Date et lieu de naissance: _____
	Date et lieu de décès: _____
MÈRE	Nom: _____ Prénom: _____
	Occupation: _____
	Date et lieu de naissance: _____
	Date et lieu de décès: _____
ÉPOUX (ÉPOUSE) OU CONJOINT (E) DE FAIT	Nom: _____ Prénom: _____
	Date et lieu du mariage: _____
	Date et lieu de naissance: _____
	Date et lieu de décès: _____
ENFANT 1	Nom: _____ Prénom: _____
	Date et lieu de naissance: _____
	Date et lieu de décès: _____
ENFANT 2	Nom: _____ Prénom: _____
	Date et lieu de naissance: _____
	Date et lieu de décès: _____
ENFANT 3	Nom: _____ Prénom: _____
	Date et lieu de naissance: _____
	Date et lieu de décès: _____

Est-ce que la famille de la personne dont le nom est proposé est au courant de cette démarche?

OUI NON

Nom de la personne contactée: _____

Téléphone: _____

Courriel: _____

Renseignements sur la personne requérante qui propose le toponyme

Nom: _____		Prénom: _____	
Adresse	No. de porte: _____	Appart. _____	Rue: _____
	Ville: _____	Province: _____	Code postal: _____
Téléphone (résidence): _____		Téléphone (autre): _____	
Courriel: _____			
Renseignements complémentaires: _____			
Lien avec la personne à honorer (s'il y a lieu): _____			

DATE

SIGNATURE

Faites parvenir le formulaire dûment complété avec la documentation pertinente à l'adresse suivante:

Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie

Ville de Boisbriand

940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 230

Boisbriand (Québec) J7G 2J7

À noter qu'un accusé réception vous sera envoyé.